

**BORDEREAU DE VERSEMENT
AU TITRE DES VERSEMENTS LIBÉRATOIRES
DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE – 2022**

(Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage)

Référence :

Article R. 6241-20 du code du travail : Les établissements et organismes habilités à percevoir les versements libératoires de la taxe d'apprentissage établissent un reçu destiné à l'entreprise indiquant le montant versé et la date du versement.

Votre versement est effectué au titre du Service Public Régional d'Orientation.

L'ARIA Sud vous adressera un reçu dès réception de votre bordereau et de votre versement.

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Numéro SIRET de l'entreprise :

Nous souhaitons verser la somme de *(écrit en lettres et en chiffres)*

.....
à la date du __/__/2022 au titre du versement libératoire de la taxe d'apprentissage pour 2022.

Cachet

Le __/__/2022

Nom et Signature

(Personne habilitée à engager l'entreprise)

Règlement par chèque à l'ordre de 'ARIA SUD'

ou par virement : IBAN : FR76 1130 6000 8471 0108 3105 085 - BIC : AGRIFRPP813

Un reçu à produire aux services fiscaux vous sera adressé en retour.